

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2929

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 18

À l'alinéa 159, après le taux :

« 40 % »,

insérer le mot :

« sauf ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.